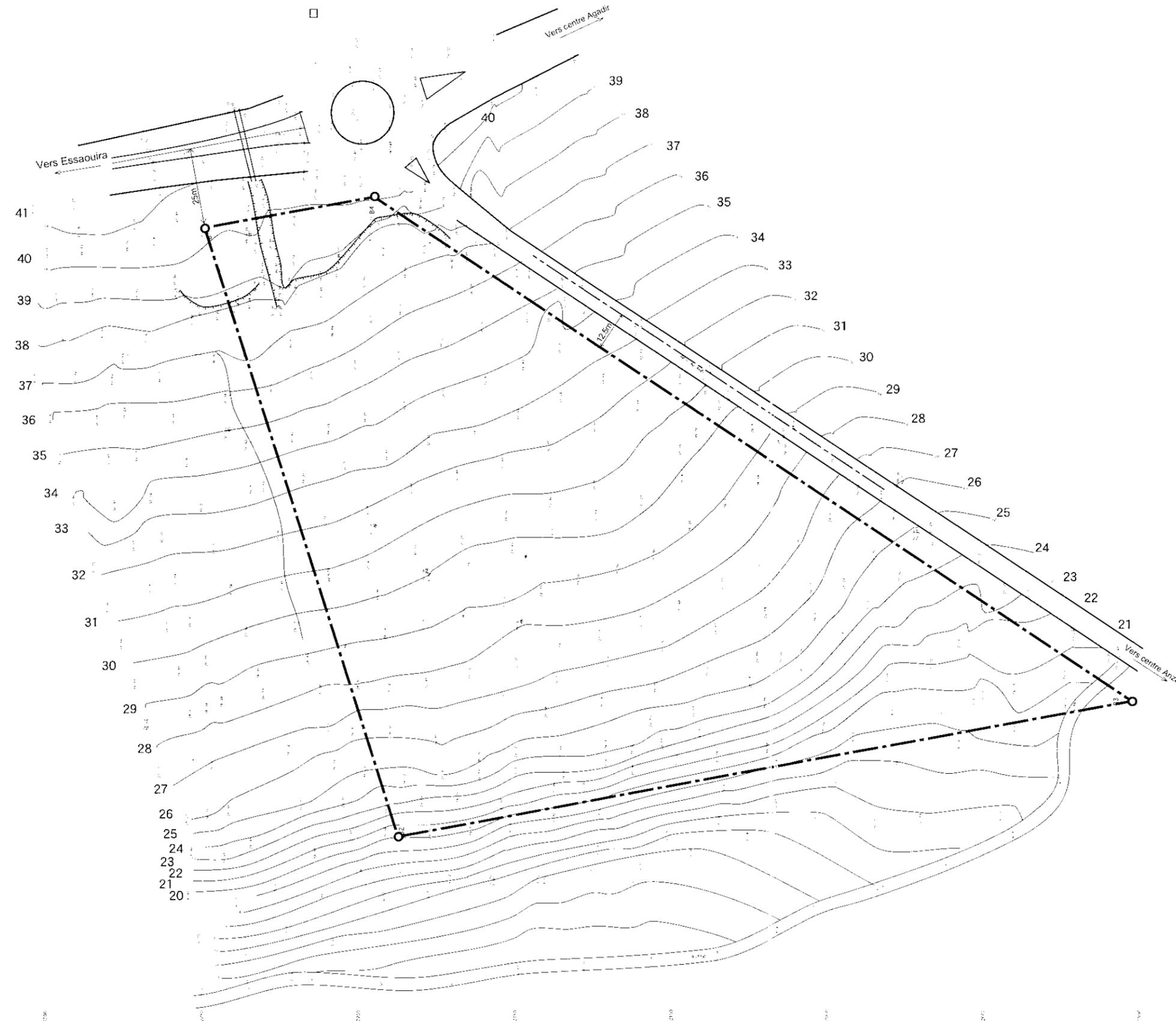
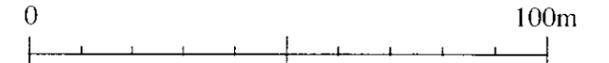


## 付属資料 -

- 1 . サイト測量図
- 2 . 地質調査位置図
- 3 . 地質調査結果概要

サイト測量図-1



ROYAUME DU MAROC  
 PREFECTURE AGADIR IDA OUTANAN  
 VILLE D'ANZA

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE  
 HALIEUTIQUE

PLAN COTE

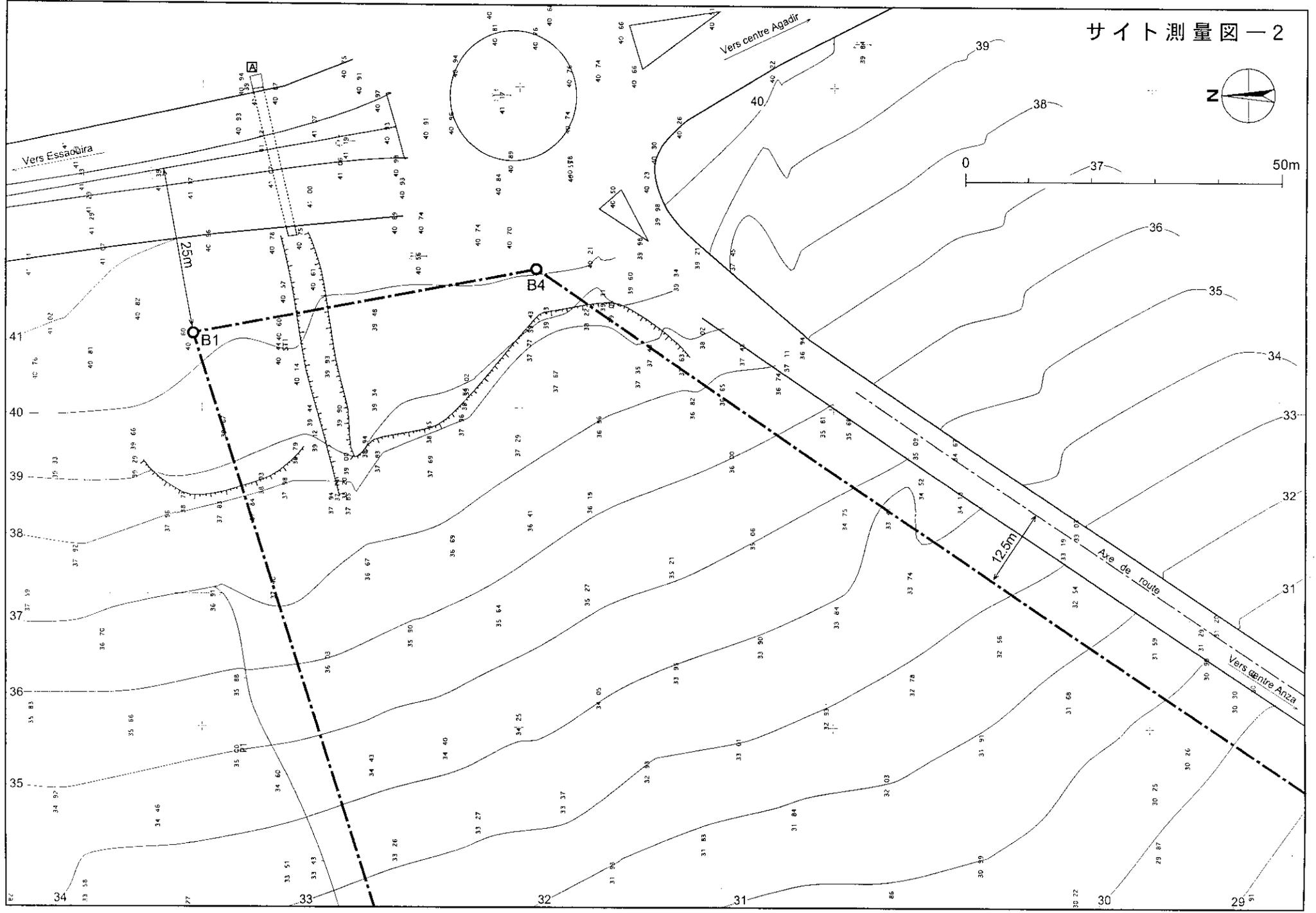
Rev. n	DESCRIPTION	Dess.	Cont.

n.	Date	Reference	Date	PLAN N.
		pac0501	Aout 2001	01/001
		Ingénieur	Echelle	
		M'hamed HAYANL	1/500	

Societe ATLAS d'Ingenierie et Topographie  
 BD Aberahim Bouabid immeuble  
 MouKhtar Essoussi B7 N 324  
 AGADIR  
 Tel : (08) 23 39 25 Fax : (08) 23 39 24

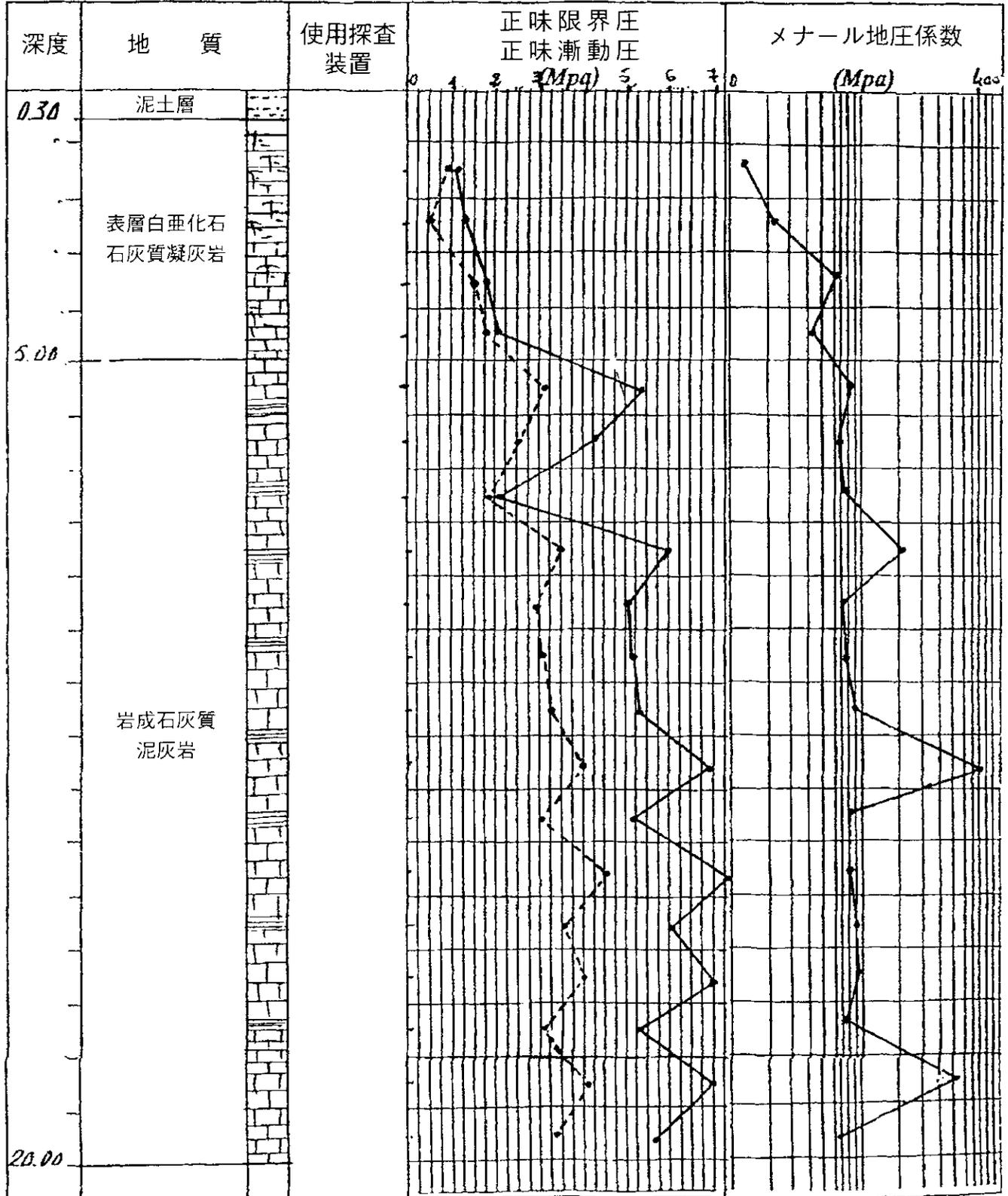
X	BORNE/FORAGE	Y
90611.62	B1	392251.99
90415.51	B2	392189.76
90409.88	B3	351954.30
90621.63	B4	392197.14
90546.41	B1	392743.29
90515.44	B2	392190.57
91494.52	B3	392142.82
90500.66	B4	392179.91

サイト測量図一2





ボーリングポイント: *S1*      管理番号: *211-1408-7*



**RAPPORT D'ESSAI**

Essai Pressiométrique MENARD

Effectué conformément à la norme NF P 94-110

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES  
CENTRE TECHNIQUE REGIONAL DU SUD  
RUE 18 NOVEMBRE - Q.1  
B.P. : 3136 / TALBORJT AGADIR  
TEL: 82-05-22 et 82-46-88  
FAX : 82-51-52

Référence	Sondage	S1	S1	S1	S1	S1	S1
Echantillon	Profondeur (m)	1,50	2,50	3,50	4,50	5,50	6,50
Date de l'essai		02/06/01			03/06/01		
Outil employé		Sonde D 70 mm					
<b>Module pressiométrique</b> 地圧係数 (Mpa)		12	31	138	86	172	145
<b>Pression fluage</b> 漸動圧 (Mpa)		0,93	0,56	1,57	1,77	3,20	2,52
<b>Pression limite</b> 限界圧 (Mpa)		1,12	1,36	1,76	2,16	5,54	4,28

Référence	Sondage	S1	S1	S1	S1	S1	S1
Echantillon	Profondeur (m)	7,50	8,50	9,50	10,5	11,50	12,50
Date de l'essai		04/06/01			06/06/01		
Outil employé		Sonde D 70 mm					
<b>Module pressiométrique</b> 地圧係数 (Mpa)		164	258	148	174	199	409
<b>Pression fluage</b> 漸動圧 (Mpa)		1,83	3,53	2,97	3,06	3,27	4,07
<b>Pression limite</b> 限界圧 (Mpa)		2,02	6,00	5,05	5,20	5,30	6,92

Référence	Sondage	S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1
Echantillon	Profondeur (m)	13,50	14,50	15,50	16,5	17,50	18,50	19,50
Date de l'essai		08/06/01			10/06/01			
Outil employé		Sonde D 70 mm						
<b>Module pressiométrique</b> 地圧係数 (Mpa)		181	179	200	207	170	337	141
<b>Pression fluage</b> 漸動圧 (Mpa)		3,08	4,59	3,60	4,10	3,10	4,13	3,37
<b>Pression limite</b> 限界圧 (Mpa)		5,24	7,80	6,12	6,97	5,27	7,02	5,73

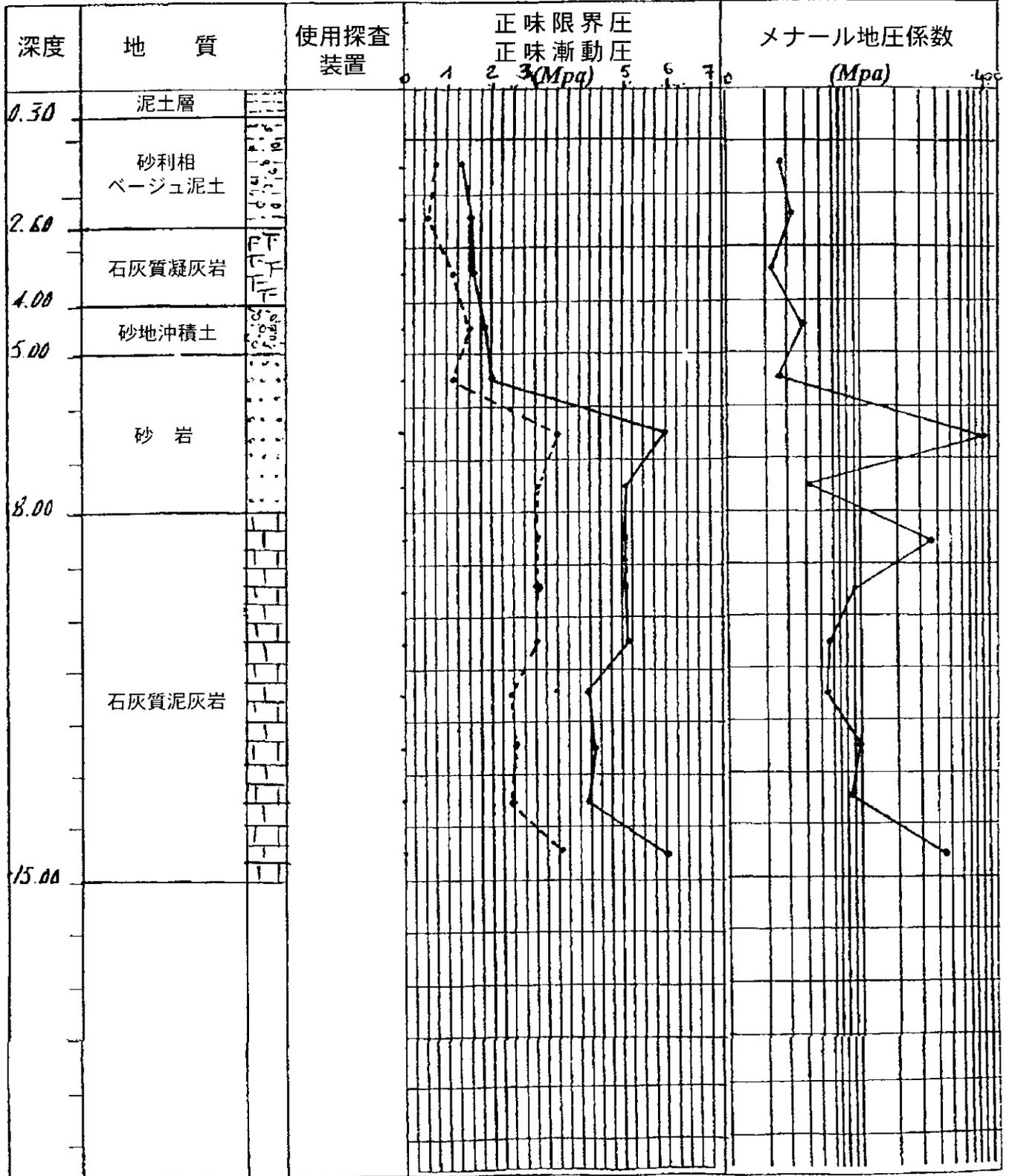
**RAPPORT D'ESSAI**

Essai Pressiométrique MENARD

Effectué conformément à la norme NF P 94-110

ボーリングポイント: S2

管理番号: 211-1408-8



**RAPPORT D'ESSAI**

Essai Pressiométrique MENARD

Effectué conformément à la norme NF P 94-110

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES  
CENTRE TECHNIQUE REGIONAL DU SUD  
RUE 18 NOVEMBRE - Q.J  
B.P : 3136 / TALBORJT AGADIR  
TEL: 82-05-22 et 82-46-88  
FAX : 82-51-52

Référence Echantillon	Sondage	S2	S2	S2	S2	S2	S2
	Profondeur (m)	1,50	2,50	3,50	4,5	5,50	6,50
Date de l'essai		10/06/01			12/06/01		
Outil employé		Sonde D 70 mmm					
Module pressiométrique 地圧係数 (Mpa)		46	53	31	74	42	414
Pression fluage 漸動圧 (Mpa)		0,76	0,58	1,18	1,50	1,21	3,51
Pression limite 限界圧 (Mpa)		1,35	1,56	1,57	1,79	2,01	5,97

Référence Echantillon	Sondage	S2	S2	S2	S2	S2	S2
	Profondeur (m)	7,50	8,50	9,50	10,5	11,50	12,50
Date de l'essai		12/06/01		13/06/01		14/06/01	
Outil employé		Sonde D 70 mmm					
Module pressiométrique 地圧係数 (Mpa)		78	282	200	118	117	224
Pression fluage 漸動圧 (Mpa)		3,02	3,03	3,04	3,05	2,48	2,53
Pression limite 限界圧 (Mpa)		5,13	5,15	5,16	5,19	4,22	4,29

Référence Echantillon	Sondage	S2	S2
	Profondeur (m)	13,50	14,50
Date de l'essai		15/06/01	
Outil employé		Sonde D 70 mmm	
Module pressiométrique 地圧係数 (Mpa)		181	315
Pression fluage 漸動圧 (Mpa)		2,47	3,56
Pression limite 限界圧 (Mpa)		4,20	6,05

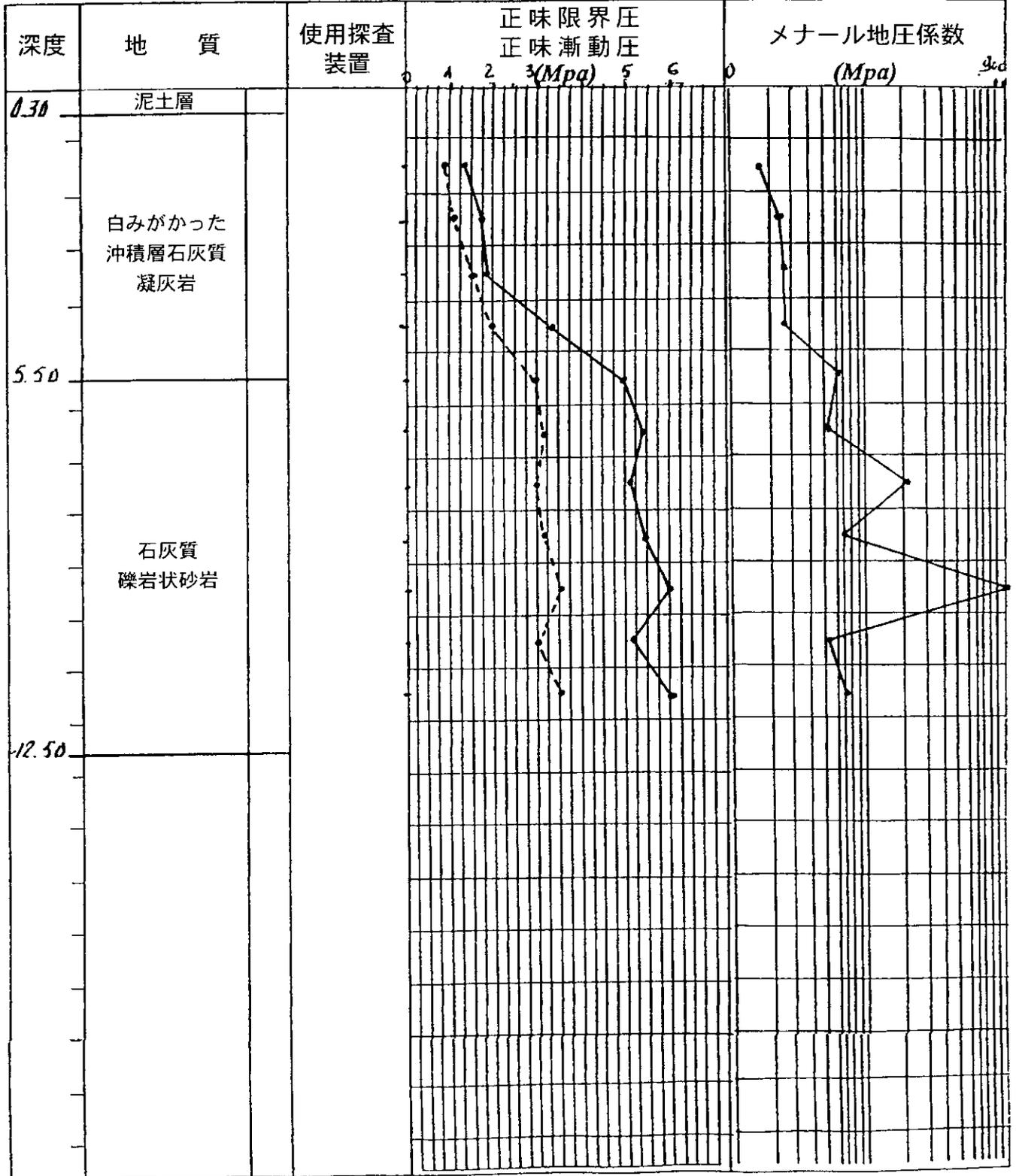
**RAPPORT D'ESSAI**

Essai Pressiométrique MENARD

Effectué conformément à la norme NF P 94-110

ボーリングポイント: S3

管理番号: 211-1408-9



**RAPPORT D'ESSAI**

Essai Pressiométrique MENARD

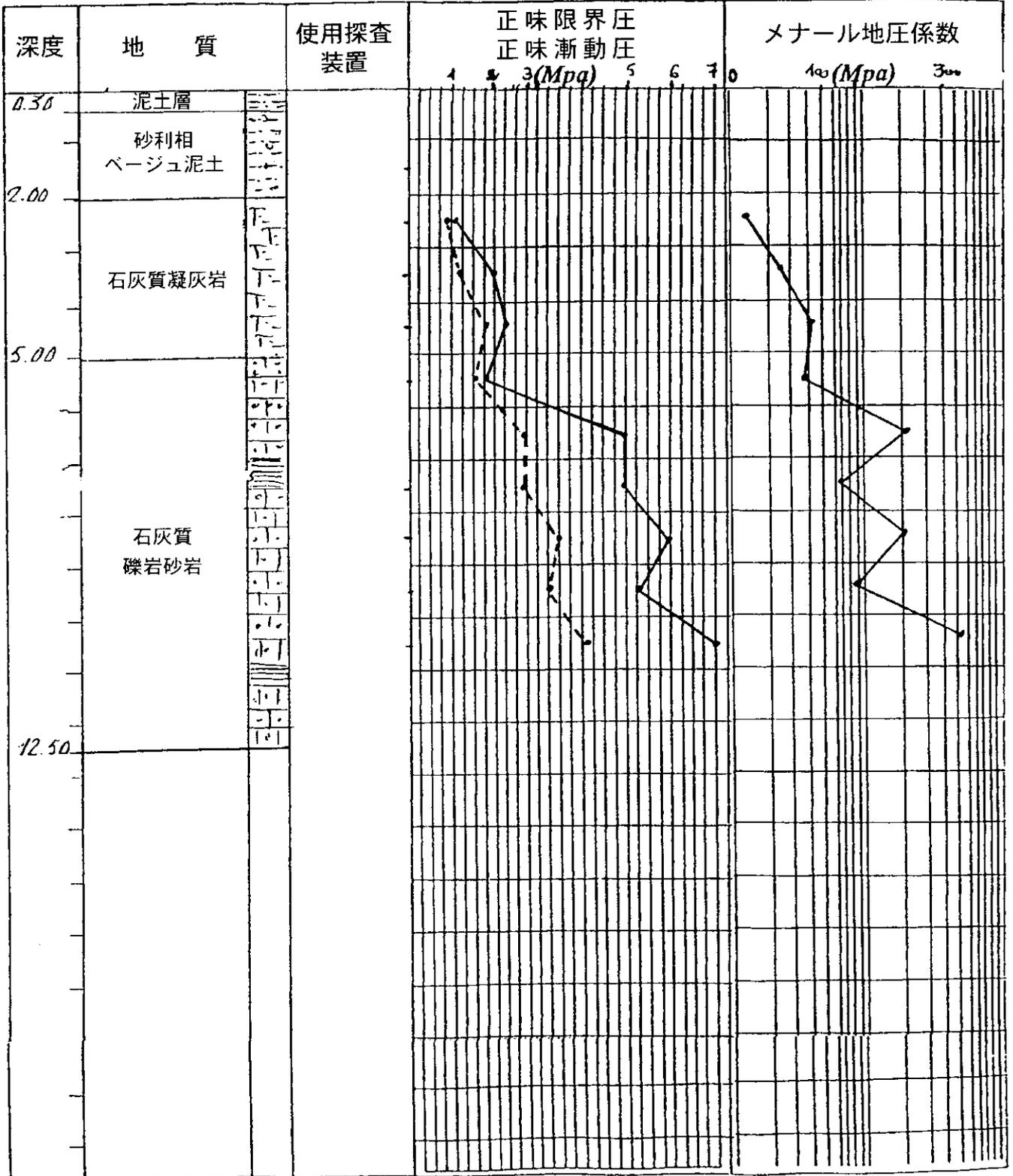
Effectué conformément à la norme NF P 94-110

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES  
CENTRE TECHNIQUE REGIONAL DU SUD  
RUE 18 NOVEMBRE - Q.I  
B.P : 3136 / TALBORJT AGADIR  
TEL: 82-05-22 et 82-46-88  
FAX : 82-51-52

Référence Echantillon	Sondage	S3	S3	S3	S3	S3	S3
	Profondeur (m)	1,50	2,50	3,50	4,5	5,50	6,50
Date de l'essai		17/06/01			18/06/01		
Outil employé		Sonde D 70 mmm					
<b>Module pressiométrique</b> 地圧係数 (Mpa)		<b>45</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>87</b>	<b>262</b>	<b>229</b>
<b>Pression fluage</b> 漸動圧 (Mpa)		<b>0,95</b>	<b>1,16</b>	<b>1,58</b>	<b>1,99</b>	<b>2,99</b>	<b>3,21</b>
<b>Pression limite</b> 限界圧 (Mpa)		<b>1,33</b>	<b>1,75</b>	<b>1,77</b>	<b>3,38</b>	<b>5,08</b>	<b>5,46</b>

Référence Echantillon	Sondage	S3	S3	S3	S3	S3
	Profondeur (m)	7,50	8,50	9,50	10,5	11,50
Date de l'essai		18/06/01			19/06/01	
Outil employé		Sonde D 70 mmm				
<b>Module pressiométrique</b> 地圧係数 (Mpa)		<b>510</b>	<b>299</b>	<b>912</b>	<b>235</b>	<b>315</b>
<b>Pression fluage</b> 漸動圧 (Mpa)		<b>3,02</b>	<b>3,23</b>	<b>3,54</b>	<b>3,05</b>	<b>3,56</b>
<b>Pression limite</b> 限界圧 (Mpa)		<b>5,13</b>	<b>5,49</b>	<b>6,02</b>	<b>5,19</b>	<b>6,05</b>

ボーリングポイント: **S4**      管理番号: **211-1408-10**



**RAPPORT D'ESSAI**

Essai Pressiométrique MENARD

Effectué conformément à la norme NF P 94-110

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES  
CENTRE TECHNIQUE REGIONAL DU SUD  
RUE 18 NOVEMBRE - Q.I  
B.P : 3136 / TALBORJT AGADIR  
TEL: 82-05-22 et 82-46-88  
FAX : 82-51-52

Référence	Sondage	S4	S4	S4	S4	S4	S4
Echantillon	Profondeur (m)	1,50	2,50	3,50	4,5	5,50	6,50
Date de l'essai		20/06/01					
Outil employé		Sonde D 70 mmm					
Module pressiométrique 地圧係数 (Mpa)		Elargissement du trou	12	42	86	74	261
Pression fluage 漸動圧 (Mpa)			0,92	1,21	1,77	1,58	2,99
Pression limite 限界圧 (Mpa)			1,10	2,01	2,16	1,77	5,08

Référence	Sondage	S4	S4	S4	S4
Echantillon	Profondeur (m)	7,50	8,50	9,50	10,50
Date de l'essai		22/06/01			
Outil employé		Sonde D 70 mmm			
Module pressiométrique 地圧係数 (Mpa)		148	258	198	337
Pression fluage 漸動圧 (Mpa)		2,97	3,53	3,26	4,13
Pression limite 限界圧 (Mpa)		5,05	6,00	5,30	7,02

## 付属資料 -

- 1 . 調査団員氏名・所属
- 2 . 調査日程
- 3 . 相手国関係者リスト
- 4 . モロッコ国の社会経済状況
- 5 . 討議議事録 ( M/D )
- 6 . 事前評価表
- 7 . 収集資料リスト

## 1 調査団員氏名・所属

### 1-1 調査団員氏名・所属(基本設計調査時)

担 当	氏 名	所 属
総 括	村上 裕道	国際協力事業団 無償資金協力部 業務第四課 課長代理
技術参与	原 貴昭	水産庁 漁政部国際課 海外漁業協力室 企画調整班
計画管理	森下 拓道	国際協力事業団 無償資金協力部 業務第四課
業務主任 / 水産食品開発計画	野村 茂登	株式会社 極洋 水産コンサルタント室
漁具・漁法計画	赤岡 民夫	株式会社 極洋 水産コンサルタント室
建築計画 / 自然条件調査	渡辺 政彦	システム科学コンサルタンツ 株式会社
機材計画	戸張 政雄	株式会社 極洋 水産コンサルタント室
施工計画 / 積算	早原 章広	システム科学コンサルタンツ 株式会社
通 約	井口 憲彦	株式会社 極洋 水産コンサルタント室

### 1-2 調査団員氏名・所属(基本設計概要説明調査時)

担 当	氏 名	所 属
総 括	成澤 行人	外務省 経済協力局 無償資金協力課
技術参与	中尾 直	水産庁 漁政部国際課 海外漁業協力室 企画調整班
計画管理	若林 基治	国際協力事業団 無償資金協力部 業務第四課
業務主任 / 水産食品開発計画	野村 茂登	株式会社 極洋 水産コンサルタント室
建築計画 / 自然条件調査	渡辺 政彦	システム科学コンサルタンツ 株式会社
機材計画	戸張 政雄	株式会社 極洋 水産コンサルタント室
通 約	井口 憲彦	株式会社 極洋 水産コンサルタント室

2. 調査日程

2.1 調査日程(基本設計調査時)

日	月	曜日	調査日程	宿泊地	【官団員】 総括(JICA) 村上裕道 技術参与(農林水産省) 原 貴昭 計画管理(JICA) 森下拓道	業務主任/ 水産食品開発 野村茂登 仏語通訳 井口憲彦	漁具漁法計画 赤岡民夫	建築計画/ 自然条件調査 渡辺政彦	機材計画 戸張政雄	施工計画/積算 早原卓広	宿泊地
1	5/2	水	成田→パリ	パリ	成田発12:30(AF275)→パリ着17:40			官ベースと同一行動			パリ
2	5/3	木	パリ→ラバト	ラバト	パリ発09:35(AF2958)→ラバト着10:30 JICA事務所訪問 日本大使館表敬			官ベースと同一行動			ラバト
3	5/4	金	ラバト	ラバト	モロッコ政府表敬 海洋漁業省:国立水産研究所(INRH)協議 (インセプションレポート,貸買票説明) (要請内容,予算,事業計画確認)			官ベースと同一行動			カサブランカ
4	5/5	土	ラバト→カサブランカ→アガディール	アガディール	移動:ラバト→カサブランカ(車) カサブランカ発12:30(AT423)→アガディール着13:25		官ベースと同一行動	自然条件調査 (現地再委託交渉)	機材計画,調達調査	施工計画,調達調査	アガディール
5	5/6	日	アガディール	アガディール	総括:Tafedney調査 計画サイト調査		官ベースと同一行動	気象条件調査 アガディールへ移動	調達事情調査 アガディールへ移動	調達事情調査 アガディールへ移動	アガディール
6	5/7	月	アガディール	アガディール	INRHおよびISTPMとアガディールにて協議			官ベースと同一行動			アガディール
7	5/8	火	アガディール	ラバト	INRHおよびISTPMとアガディールにて協議 移動アガディール発14:50(AT424)→カサブランカ着 15:50→ラバト(着)(車)		官ベースと同一行動		調達事情調査 (関連資材)	調達事情調査 (関連資材)	アガディール
8	5/9	水	ラバト	ラバト	移動:海洋漁業省と協議 ミニッツ署名 JICA事務書,日本大使館へ報告		INRHと協議 漁業技術開発,水産食品開発,品質管理機材関係の要請の細部に ついて確認協議			調達事情調査 (関連資材)	アガディール
9	5/10	木	ラバト/機中泊		総括:サイト調査及び協議 その他官団員は移動ラバト発11:30(AF2959)→パリ 着16:25,パリ発23:30(AF286)→		INRHと協議 漁業技術開発,水産食品開発,品質管理機材関係の要請の細部に ついて確認協議			調達事情調査 (建築関連資材)	アガディール
10	5/11	金	機中泊		総括:移動ラバト発11:30(AF2959)→パリ着16:25,パリ 発23:30(AF286)→ その他官団員は東京着18:00		漁業技術開発協議	設計,測量関係調査	品質管理の現状調査 (民間サイド)	調達事情調査 (建築関連資材)	アガディール
11	5/12	土			総括:東京着18:00	移動 計画サイト周辺加工 場調査	アガディール周辺の 漁業の現状調査	設計,測量関係調査	品質管理の現状調査 (行政サイド)	調達事情調査 (建築資材)	アガディール
12	5/13	日						団内協議			アガディール
13	5/14	月				アガディール周辺加工 場調査	漁業技術開発協議	関係諸官庁調査	調達事情調査 (品質管理関連資材)	調達事情調査 (建築流通事情)	アガディール
14	5/15	火				水産食品開発協議	漁業技術開発協議	関係諸官庁調査	調達事情調査 (品質管理機材)	調達事情調査 (建築資材)	アガディール
15	5/16	水				水産食品開発協議	漁業技術開発協議	関係諸官庁調査	調達事情調査 (流通事情)	調達事情調査 (建築資材)	アガディール
16	5/17	木				水産食品開発協議	漁業技術開発機材協議	建設,施工計画原案検討	調達関連調査 (輸入業者,荷役状況)	調達関連調査 (輸入業者,荷役状況)	アガディール
17	5/18	金				食品開発機材協議	漁業技術開発機材協議	建設,施工計画原案検討	調達関連調査 (輸入・通関手続)	調達関連調査 (輸入・通関手続)	アガディール
18	5/19	土				食品開発機材協議	調達関連調査 (国内調達関連)	測量調査資料の確認	調達関連調査 (国内調達関連)	調達関連調査 (国内調達関連)	アガディール
19	5/20	日						団内協議			アガディール
20	5/21	月				食品開発機材協議	調達関連調査 (国内調達関連)	自然条件調査 (調査結果確認)	輸出関連法規調査 (品質管理)	調達関連調査 (品質管理)	アガディール
21	5/22	火				モロッコ側との協議事項 の再確認	漁業技術開発計画の 再確認	建設施工計画の原案 現地側説明	調達法規調査 (環境)	調達法規調査 (環境)	アガディール
22	5/23	水						サイト周辺インフラ状況再確認			カサブランカ
23	5/24	木						海洋漁業省:INRH本部(カサブランカ)と協議			カサブランカ
24	5/25	金					B/D結果概要の内容整理		調達法規調査 (環境)	調達法規調査 (環境)	カサブランカ
25	5/26	土					B/D結果概要の内容整理		調達法規調査 調達資料収集	調達法規調査 調達資料収集	カサブランカ
26	5/27	日						本調査の国内取まとめ			カサブランカ
27	5/28	月				日本大使館,JICA事務所等(業務主任,漁具漁法計画,建築計 画担当者3名) カサブランカ発15:05(AF2497)→パリ着20:10 パリ発23:30(AF274)→			収集資料再確認	収集資料再確認	機中泊
28	5/29	火				成田着18:00					

## 2.2 調査日程(基本設計概要説明調査時)

	年 月 日	曜日	団長 技術参与 計画管理	コンサルタント 通訳	宿泊地
1	平成13年9月1日	土	東京	パリ (AF275 12:30 17:40)	パリ
2	9月2日	日	パリ	ラバト (AF2958 09:35 10:30)	ラバト
3	9月3日	月	9時 JICAモロッコ事務所にて打合せ 15時 海洋漁業省表敬訪問・協議		ラバト
4	9月4日	火	10時 海洋漁業省にて協議 15時 コンポーネントについて協議		ラバト
5	9月5日	水	9時 海洋漁業省にて協議 16時 ミニッツ案協議	B / D 概要書改訂版作成	ラバト
6	9月6日	木	9時 海洋漁業省にて協議・ミニッツ署名 12時00分 在モロッコ日本大使館表敬訪問・報告		エルジャディーダ
			15時ラバト エルジャディーダ	ラバト カサブランカ	カサブランカ
				ラバト アガディール	アガディール
7	9月7日	金	エルジャディーダ スイラケデマ タフデナ アガディール	INRH 本部にて協議	エルジャディーダ
				アガディールにて調査	カサブランカ
					アガディール
8	9月8日	土	ISTPM訪問 アガディール カサブランカ	INRH本部にて協議 アガディールにて調査 アガディール カサブランカ	カサブランカ
9	9月9日	日	カサブランカ パリ (AF2497 15:05 20:10) パリ (AF274 23:30 )	INRH本部にて協議	カサブランカ
10	9月10日	月	東京( 18:00)	INRH本部にて協議 メモランダム署名	カサブランカ
11	9月11日	火		JICAモロッコ事務所報告 カサブランカ パリ (AF2497 15:05 20:10) パリ (AF274 23:30 )	機中泊
12	9月12日	水		東京( 18:00)	

### 3. 関係者(面会者)リスト

(敬称略)

#### 海洋漁業省

MR. DRISS MESKI	海洋漁業省協力法務局 局長
MR.OUATI YOUSSEF	海洋漁業省協力法務局協力部長
MR.LOUDIYI MUSTAPHA	海洋漁業省協力法務局日本担当
MS. DRIOUICH ZAKIA	海洋漁業省製品規格商業推進担当
MS.ELHARITY KHADIJA	海洋漁業省職業訓練局
MS.TOUZANE KHADIJA	海洋漁業省産業漁業局

#### 外務省

MR. NOUREDINE SEFIANI	外務省アジア外務局 局長
MR. AHMED SABER	外務省アジア外務局 日本担当
MR. GHOUGHY ABDELLAH	外務省アジア外務局 日本担当

#### 国立海洋漁業調査研究所 (INRH)

DR. ABDELLATIF BERRAHO	国立海洋漁業調査研究所 所長
MR.ABDELOUAHED IDELHAJ	国立海洋漁業調査研究所 次長
MR. ABDELHAK LAHNIN	国立海洋漁業調査研究所 水産物開発技術センター 所長
DR .EL MARRAKCHI	国立海洋漁業調査研究所 顧問品質管理担当
MS. BOU M'HANDI	国立漁業調査研究所 アガディール支所 所長
MR. RADI YOUSSEF	国立海洋漁業調査研究所 アガディール支所
MR. CHAIRA JAMAL	国立海洋漁業調査研究所 アガディール支所
MR.BENYACINE MOUAD HOUCINE	国立漁業調査研究所 アガディール支所

#### 高等漁業技術学院 ( I S T P M )

MR. MOHAMMED BARAKAT	校長
MR. THAOUI KHALID	教頭
MR. MOURADI NOURED DINE	水産加工

#### 漁業公社 ( O N P )

MR. ABDALLAH ELLDRISSI	アガディール支所 所長
MR. MARBOUH ABDELFFETTAH	アガディール支所 副所長

## アガディール県当局

MR. MOHAMED RHARRABI	県知事
MR. HOUBAN MOHAMED	アガディール技術管理部長
MR. TAHRI EL MILOUD	アガディール地域流通課長
MR. HAFIANI ABDELOUAHED	アガディール土地登記課長
MR. MIHORBI MAHAMED	アガディール財務契約課長
MR. CHEFKI OMAR	南部気象局地域担当局長
MR. SEKKAL ABDESSAMAD	アガディール都市計画局長

## アンザ市当局

MR. MILOUD BELEKHBIZI	アンザ市長
MR. OUTAHYOUN BRAHIM	アンザ市第2副市長
MR. LOUBE FOUZI	アンザ市事務局長
MR. IAZRAK	アンザ区総代
MR. KHOUYA ABDESLAM	アンザ区長
MR. EZZAKI ABDELLATIF	アンザ市建築員

## インフラサービス関連機関

MR. BOUJAAJAT EMBAREK	上下水道公社技術部長
MR. EL MILOUD TAHRI	電力公社技術部長

## 測量・検査関連

MR. MOHAMED NAKHLI	検査事務所土木技師(SOKOTEC)
MR. MOHAMED CHAOUI	検査事務所建築技師(SOKOTEC)
MR. ABDEL GHAFAR	地形測量・地質調査会社技師(LPEE社)
MR. HASSANE AMEZIANE	地質調査会社技師(LPEE社)
MR. MOHAMMED HIYANE	地形測量技師(LPEE社)

## 民間水産物加工業者

MR. ALAOUI BELGHITI	AMANDINE社輸出部長
MR. ABDESSAMAD PRIFA	SOCIETE COIP S.A 社長
MR. DRISS DADOUN	STE' L'ESPADON社 工場長

## 在モロッコ国 日本大使館

佐藤 裕美	特命全権大使
大竹 庄治	一等書記官

J I C Aモロッコ事務所

濱崎 文彦  
吉沢 啓  
柴田 和直

所長  
次長  
担当

J I C Aプロジェクトタイプ技術  
協力チーム(フォローアップ)

戸塚俊二  
安里義春  
古屋 稔

チームリーダー  
加工技術担当  
業務調整員

J I C A派遣専門家

小木曾 盾春  
早瀬 重雄

海洋漁業省水産行政  
水産資源評価と調査研究手法

#### 4 . モロッコ国の社会経済状況

## 4. モロッコ国の社会経済状況

モロッコ王国
Kingdom of Morocco

一般指標			
政体	立憲君主制 *1	首都	ラバト (Rabat) *2
元首	国王/モハメッド6世 *1,3	主要都市名	カサブランカ、マラケシュ、フェズ *3
独立年月日	1956年3月2日 *3,4	労働力総計	11,210千人 (1999年) *6
主要民族/部族名	アラブ人65%、ベルベル人35% *1,3	義務教育年数	6年間 (年) *13
主要言語	アラビア語、ベルベル語、フランス語、スペイン語 *1,3	初等教育就学率	86.0% (1997年) *6
宗教	イスラム教 *1,3	中等教育就学率	39.1% (1997年) *6
国連加盟年	1956年11月12日 *12	成人非識字率	51.1% (2000年) *13
世銀加盟年	1958年4月25日 *7	人口密度	63.27人/km2 (1999年) *6
IMF加盟年	1958年4月25日 *7	人口増加率	2.0% (1980年) *6
国土面積	449.00千km2 *1,6	平均寿命	平均 67.20 男 65.40 女 69.10 *10
総人口	28,238千人 (1999年) *6	5歳児未満死亡率	62 (1999年) *6
		カロリー供給量	3,078.0 cal/日/人 (1997年) *10

経済指標			
通貨単位	ディルハム (Dirham) *3	貿易量	(1998年)
為替レート	1 US\$ = 11.11 (2001年9月) *8	商品輸出	7,144百万ドル *15
会計年度	Dec. 31 *6	商品輸入	-9,463百万ドル *15
国家予算	(1995年)	輸入カバー率	5.2(月) (1999年) *14
歳入総額	82,018百万ディハム *9	主要輸出品目	磷酸液、燐鉱石、貝殻類、軟体動物、既製 *1
歳出総額	93,889百万ディハム *9	主要輸入品目	原油、小麦、機械類、化学製品 *1
総合収支	-719百万ドル (1998年) *15	日本への輸出	339百万ドル (2000年) *16
ODA受取額	528.3百万ドル (1998年) *18	日本からの輸入	129百万ドル (2000年) *16
国内総生産(GDP)	34,997.61百万ドル (1999年) *6	総国際準備	5,893.8百万ドル (1999年) *6
一人当たりのGNI	1,190.0ドル (1999年) *6	対外債務残高	19,059.9百万ドル (1999年) *6
分野別GDP	農業 14.8% (1999年) *6	対外債務返済率(DSR)	24.3% (1999年) *6
	鉱工業 32.7% (1999年) *6	インフレ率	4.2% *6
	サービス業 52.6% (1999年) *6	(消費者価格物価上昇率)	(1990-99年)
産業別雇用	農業 男 % 女 % (1996年) *6	国家開発計画	5カ年計画: 2000-2004 *11
	鉱工業 % (1996年) *6		
	サービス業 % (1996年) *6		
実質GDP成長率	2.3% (1990年) *6		

気象 (1961年~1990年平均) 観測地: カサブランカ (北緯33度34分、西経7度40分、標高62m) *4.5													
月	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均/計
降水量	65.1	57.1	48.3	37.8	21.1	5.8	0.6	0.9	4.7	32.1	72.3	79.6	425.4 mm
平均気温	12.7	13.4	14.5	15.7	17.7	20.1	22.3	22.6	22	19.3	15.9	13.1	17.4 °C

- \*1 各国概況 (外務省)
- \*2 世界の国々一覧表 (外務省)
- \*3 世界年鑑2000 (共同通信社)
- \*4 最新世界各国要覧10訂版 (東京書籍)
- \*5 理科年表2000 (国立天文台編)
- \*6 World Development Indicators2001(WB)
- \*7 BRD Membership List(WB)
- IMF Members' Financial Data by Country(IMF)
- \*8 Universal Currency Converter

- \*9 Government Finances Statistics Yearbook1999 (IMF)
  - \*10 Human Development Report2000,2001(UNDP)
  - \*11 Country Profile(EIU),外務省資料等
  - \*12 United Nations Member States
  - \*13 Statistical Yearbook 1999(UNESCO)
  - \*14 Global Development Finance2001(WB)
  - \*15 International Financial Statistics Yearbook 2000(IMF)
  - \*16 世界各国経済情報ファイル2001(世界経済情報サービス)
- 注: 商品輸入については複式簿記の計上方式を採用しているため  
支払い額はマイナス標記になる

	モロッコ王国
	Kingdom of Morocco

我が国におけるODAの実績		(資金協力は約束額ベース、単位：億円)				
項目	暦年	1995	1996	1997	1998	1999
技術協力		13.16	14.47	13.81	11.32	11.94
無償資金協力		13.21	15.85	16.01	8.86	20.24
有償資金協力		168.78		185.68	130.73	74.66
総額		195.15	30.32	215.50	150.91	106.84

当該国に対する我が国ODAの実績		(支出純額、単位：百万ドル)				
項目	暦年	1995	1996	1997	1998	1999
技術協力		15.96	14.52	17.13	11.74	11.14
無償資金協力		4.75	13.81	13.53	10.91	39.62
有償資金協力		4.23	18.11	-6.96	16.71	39.62
総額		24.95	46.43	23.70	39.37	61.71

OECD 諸国の経済協力実績		(支出純額、単位：百万ドル)			
	贈与 (1) (無償資金協力・ 技術協力)	有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1)+(2)=(3)	その他政府資金 及び民間資金(4)	経済協力総額 (3)+(4)
二国間援助 (主要供与国)	353.4	-103.0	250.4	213.7	464.1
1. France	186.3	12.6	198.9	191.8	390.7
2. Spain	44.4	8.1	52.5	27.6	80.1
3. Japan	22.6	16.8	39.4	-66.5	-27.1
4. Belgium	6.5	0.0	6.5	79.4	85.9
多国間援助 (主要援助機関)	222.9	26.2	249.1	121.7	370.8
1. EC			235.6	73.1	308.7
2. AfDF			4.7	0.0	4.7
その他			28.8	0.0	28.8
合計	576.3	-48.0	528.3	335.4	863.7

援助受入窓口機関
技術協力：外務協力省
無償：外務協力省
協力隊：外務協力省

\*17 我が国の政府開発援助2000(国際協力推進協会)

\*18 International Development Statistics (CD-ROM) 2000 OECD

\*19 JICA資料

## 5 . 討議議事録 (M/D)

モロッコ王国漁業技術・水産物開発センター建設基本設計調査  
議事録

モロッコ王国漁業技術・水産物開発センター建設計画（以下「計画」と称す）に係るモロッコ政府の要請を受け、日本国政府は同計画の基本設計調査の実施を決定し、国際協力事業団（以下「JICA」と称す）に同調査の実施を依頼した。

この事実に基づき、JICA は、モロッコに2001年5月2日から29日までの間、モロッコ政府の関係省庁と協議を行い、本計画のサイトにて調査・検証を行うため、JICA 無償資金協力部 村上裕道を団長とする調査団を派遣した。双方調査団の団員リストを付記1に添付する。

協議と現地調査の結果、双方は添付付記2に示す主な諸点につきこれを確認した。なおコンサルタント班は2001年5月28日まで基本設計調査報告書を樹立すべく調査を続ける。

双方は、調査期間を通じて支配した友好的な雰囲気と成果につき祝福を表明するものである。

2001年5月9日作成、於ラバト

署名

村上基本設計調査団団長  
メスキ海洋漁業省協力法務局局長  
ベラホ INRH 所長

モロッコ王国漁業技術・水産物開発センター建設基本設計調査  
2001年5月2日から29日

参加者リスト

モロッコ側

海洋漁業省

- ・ 協力法務局 (DCAJ) 局長メスキ
- ・ 協力部長ウーアティ (DCAJ)
- ・ 製品検査規格商業推進局 (DIOM) 局長ドゥリーウーイシュ夫人
- ・ 二国間協力課長エル・アルーシ (DCAJ)

漁業研究所 (INRH)

- ・ INRH 所長ベラホ・アブデラティフ
- ・ INRH 部長マラクシ・アブデルハク
- ・ INRH アガディール分所職員ラフナン・アブデルハク
- ・ アガディール分所開発課長シャフィック・アブデルグハニ

日本調査団

- ・ 国際協力事業団無償資金協力部 村上裕道
- ・ 農林水産省水産庁漁政部国際課海外協力室 原貴昭
- ・ 国際協力事業団無償資金協力部 森下拓道
- ・ 株式会社極洋水産コンサルタント室 野村茂登
- ・ 株式会社極洋水産コンサルタント室 赤岡民夫
- ・ システムコンサルタンツ株式会社建築設計部 渡辺政彦
- ・ 株式会社極洋水産コンサルタント室 戸張政雄
- ・ システムコンサルタンツ株式会社建築設計部 早原章弘
- ・ 株式会社翻訳センターパイオニア 井口憲彦

## 1. 計画の目的

本計画は、将来の漁業技術・海産物開発センターをして以下の諸任務を完遂せしめるために必要な施設を建設し機材を納入することを目的とする：

- ・ モロッコの漁業の合理的かつ持続的な運営を保証するための漁業技術の研究と開発；
- ・ 副産物の抽出を含む海産物の有効利用を保証するための加工技術の研究と開発；
- ・ 国内外市場用の海産物の品質の管理保証体制の強化。

## 2. 実施機関

本計画の実施に係る実施管理機関は以下とする：

- ・ 計画責任機関：海洋漁業省
- ・ 計画実施運営機関：INRH

## 3. 計画サイト

本計画のサイトは付記 III に示すアガディール県アンザ市とする。

## 4. モロッコ政府の要請内容

協議の後、付記 IV に要約する要請の内容がモロッコ側により確認された。JICA はこの内容の妥当性を検証し、日本政府に対し、合意を与えるよう勧告する。

## 5. 日本国政府無償資金援助のシステム

日本調査団はモロッコ側に対し、付記 V に記す日本政府の無償資金協力制度のシステムのスキームについて説明した。

モロッコ側は日本の無償資金制度を理解した旨を表明、また、モロッコ王国の当局が、満足のいく形で協力を実施するための付記 VI に記す必要な諸処置をとる用意のあることを明言した。

## 6. 今後の日程

- ・ 調査団は 2001 年 5 月 28 日まで現地にて基本設計調査を行う。
- ・ JICA は仏語にて基本設計調査報告書のドラフトを作成し、その内容を説明するため、2001 年 8 月末にモロッコに調査団を派遣し、モロッコ側がとるべき諸処置につきこれを確認する。
- ・ 報告書ドラフトの内容がモロッコ側により確認された後、JICA は、基本設計最終報告書を作成、でき次第これをモロッコ側に提出する。

## 7. その他の主な協議事項

7. 1 協議の間、モロッコ側は、この新しい計画はモロッコと日本の協力関係を水産部門に於いて強化する性質のものであること、また、本計画を国際的な計画の見本としたい旨を表明した。

7. 2 モロッコ側は、日本政府に提出された要請の内容はスケッチであり、モロッコ王国がもつ漁業技術・海産物開発面での緒要望に的確に答えるべき基本設計を、双方が共に作成するものであることを表明した。モロッコ側は、本計画の妥当性を強調し、計画の最良の基本設計を作成するために必要なすべての情報をコンサルタント班に納入する用意がある旨、明言した。

日本側は、モロッコ側が基本設計の作成に当って固有の要請を行うようなことがある場合は、モロッコ側は日本側に対し、それらの要請を正当なものとするあらゆる理由、根拠、論拠等を提供するものであると、強く要請した。

7. 3 モロッコ側は日本側に対し、本計画に於いて、漁具の研究に供する回流検査水槽の建設を見込むこと、また、施設の設計に当っては現地の建築学を考慮に入れる旨を要請した。この件につき、構造物と建造物の設計に関してモロッコの建築技師と共同することが要請された。

日本側は、構造物と建造物の良好な設計調査に関しては、海洋漁業省と関係諸機関の間で十分な調整を行う必要があることを表明した。

7. 4 センターの納入物・機材についてモロッコ側は、日本側に対し、モロッコないし/及び日本で入手可能な製品を選択し、磨耗機材に関しては交換部品のストックを見込むよう依頼した。

7. 5 モロッコ側は日本側に、将来センターの運営とその設備の運用に当る研究者の教育を見込むよう依頼した。

7. 6 モロッコ側は、できるだけ速やかに、計画に宛てられる土地の状況をすべて解決し、その境界を明確にするために必要な処置を講じるものとする。

7. 7 モロッコ側は、設置される施設および機材の運営と維持管理に必要なすべての処置を講じるものとする。

## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION RELATIVE A L'ETUDE DE CONCEPTION DE BASE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PECHES ET DE VALORISATION DES PRODUITS DE LAMER AU ROYAUME DU MAROC

Faisant suite à la demande du Gouvernement marocain relative au projet de construction du Centre de technologie des pêches et de valorisation des produits de la mer au Royaume du Maroc (désigné ci-après le "Projet"), le Gouvernement du Japon a décidé de réaliser une étude de conception de base pour le projet dont la réalisation a été confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la "JICA").

A cet effet, la JICA a dépêché au Maroc durant la période allant du 2 au 29 Mai 2001, une mission dirigée par Monsieur MURAKAMI Hiromichi, Département de la Gestion de la Coopération Financière non remboursable de la JICA pour s'entretenir avec les autorités compétentes du Gouvernement marocain et a effectué les investigations et expertises au niveau du site retenu pour le Projet. La liste des membres des deux délégations figure en annexe I.

A l'issue des discussions et études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les appendices joints en annexe II, lesquels précisent que l'équipe du Consultant poursuivra l'étude jusqu'au 28 Mai 2001 en vue d'élaborer le rapport de l'étude de conception de base.

Les deux Parties se sont félicitées de l'atmosphère cordiale qui a régné durant leurs travaux ainsi que des progrès réalisés au cours de cette rencontre.

Fait à Rabat, le 9 Mai 2001



Hiromichi MURAKAMI,

Chef de la mission  
Equipe d'étude de la conception de  
base  
JICA  
JAPON



Driss MESKI

Directeur de la Coopération et des  
Affaires Juridiques du Ministère de  
la Pêche Maritime du Royaume du  
Maroc



Abdellatif BERRAHO

Directeur Général p.i. de l'Institut  
National de Recherche Halieutique  
du Royaume du Maroc

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE  
TECHNOLOGIE DES PECHES ET DE VALORISATION  
DES PRODUITS DE LA MER

2 - 29 Mai 2001

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATION MAROCAINE

**\* Ministère de la Pêche Maritime**

- Mr MESKI Driss, Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques
- Mr OUATI Youssef, chef de la Division de la Coopération, DCAJ
- Mme DRIOUICH Zakia, chef de la Division du contrôle des produits, de la normalisation et de la promotion commerciale, DIPM
- Mr EL AROUSSI Mohamed Yassine, chef de la coopération bilatérale, DCAJ.

**\* Institut National de Recherche Halieutique**

- Mr BERRAHO Abdellatif, Directeur Général p.i. de l'INRH
- Mr EL MARRAKCHI Abdelhaq, chef de département, INRH
- Mr LAHNIN Abdelhaq, INRH, Agadir
- Mr CHAFIQ Abdelghani, Chef URD, INRH.

DELEGATION JAPONAISE

- Mr MURAKAMI Hiromichi, Directeur adjoint, 4<sup>ème</sup> Division chargée de la gestion des projets JICA, Département de la Gestion de la Coopération Financière non remboursable JICA
- Mr HARA Takaki, Conseiller technique Bureau de la Coopération des Pêches à l'étranger Agence des pêches
- Mr MORISHITA Hirómichi, Coordinateur de projets, 4<sup>ème</sup> Division chargée de la gestion des projets JICA
- Mr NOMURA Shigeto, Chef Consultant, Planificateur/Développement des produits alimentaires de pêche, Kyokuyo co.,Ltd.
- Mr AKAOKA Tamio, équipements de pêche/Planificateur Kyokuyo co.,Ltd.
- Mr WATANABE Masahiko, Architecte de la planification/Etude des conditions naturelles System Science Consultants Inc.
- Mr TOBARI Masao, Planificateur des équipements, Kyokuyo co.,Ltd.
- Mr HAYAHARA Akihiro, Planificateur de Construction, Estimation des coûts, System Science Consultants Inc.
- Mr IGUCHI Norihiko, Interprète

*ml*

*[Signature]*

*[Signature]*

**1. Objectif du Projet**

Le présent Projet a pour objectif la construction des installations et la fourniture des équipements nécessaires pour permettre au futur Centre de la technologie des pêches et de la valorisation des produits de la mer d'accomplir les missions suivantes :

- recherche et développement des technologies des pêches pour assurer une gestion rationnelle et durable des pêcheries marocaines,
- recherches et développement des technologies de transformation des produits de la mer, y compris extraction de leurs dérivés, pour assurer leur valorisation,
- renforcement du système d'inspection, du contrôle et de la garantie de la qualité des produits de la mer destinés au marché local et à l'exportation.

**2. Organismes de gestion et d'exécution**

- Organisme responsable du Projet : *Ministère de la Pêche Maritime;*
- Organisme chargé de l'exécution et de la gestion du Projet : *Institut National de Recherche Halieutique*

**3. Site du Projet**

Le site du Projet est situé dans la Wilaya d'Agadir, la Commune Urbaine d'Anza comme le montre l'annexe III.

**4. Contenu de la requête du gouvernement marocain**

Après les discussions, le contenu de la requête comme résumée en annexe IV, a été confirmé par la partie marocaine. La JICA procédera à l'examen de la pertinence de ce contenu et conseillera au Gouvernement du Japon de donner son autorisation.

**5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon**

La délégation japonaise a exposé à la Partie marocaine les procédures concernant le système de la coopération financière non remboursable du Japon telle qu'elle est présentée en annexe V.

La partie marocaine a déclaré avoir compris le système de la coopération financière non remboursable du Japon et a déclaré que les autorités compétentes du Royaume du Maroc sont disposées à prendre les mesures nécessaires mentionnées à l'annexe VI pour effectuer une coopération d'une manière satisfaisante.

**6. Calendrier de travail ultérieur**

- La mission continuera l'étude de conception de base sur place jusqu'au 28 Mai 2001.
- La JICA établira, en version française, le projet du rapport de l'étude de conception de base et enverra fin Août 2001 une mission au Maroc pour présenter le contenu de ce rapport et pour confirmer les dispositions et mesures à prendre par la partie marocaine.

m. h

My

- Après la confirmation du contenu de l'avant-projet du rapport par la partie marocaine, la JICA établira un rapport de l'étude du plan de base définitif et le présentera à la partie marocaine dès que possible.

## 7. Autres points majeurs discutés

7.1 Au cours de la réunion de travail, la Partie marocaine a indiqué que ce nouveau projet est de nature à renforcer les relations de coopération entre le Maroc et le Japon dans le domaine des pêches maritimes et qu'elle souhaite en faire un modèle de projet de recherche halieutique de dimension internationale.

7.2 La partie marocaine a indiqué que le contenu de la requête présentée au Gouvernement du Japon est une esquisse et qu'il reviendra aux deux parties d'élaborer conjointement le concept de base qui répond au mieux aux besoins du Royaume du Maroc en matière de recherche en technologie des pêches et de valorisation des produits de la mer. La Partie marocaine a souligné la pertinence de ce Projet et s'est déclarée disposée à fournir à l'équipe du Consultant toutes les informations nécessaires pour élaborer la meilleure conception de base pour ce Projet.

La partie japonaise a insisté sur le fait qu'au cas où la partie marocaine proposerait des demandes spécifiques à la mise en œuvre de la conception de base, celle-ci lui en fournira toute raison, information ou argument justifiant ces demandes.

7.3 La partie marocaine a demandé à la partie japonaise de prévoir dans ce projet la construction d'un bassin d'essai pour la recherche sur les engins de pêche d'une part, et de tenir compte de l'architecture locale lors de la conception des installations. A ce titre, il a été demandé d'associer des architectes marocains dans la conception des ouvrages et des bâtiments.

La partie japonaise a évoqué la nécessité d'une bonne coordination entre le Ministère de la Pêche Maritime et les organismes marocains concernés pour le bon déroulement de l'étude de conception des ouvrages et des bâtiments.

7.4 Concernant la fourniture des équipements du Centre, la partie marocaine a sollicité la partie japonaise pour choisir des marques disponibles sur le marché au Maroc et/ou au Japon, et à constituer des stocks de pièces de rechange pour les équipements exposés à l'usure.

7.5 La partie marocaine a demandé à la partie japonaise de prévoir un volet de formation des chercheurs qui seront chargés de la gestion du Centre et de l'exploitation de ses équipements.

7.6 La partie marocaine prendra les mesures nécessaires dans les meilleurs délais pour apurer la situation et la délimitation du terrain affecté au Projet.

7.7 La partie marocaine prendra toutes les dispositions nécessaires pour le bon fonctionnement et l'entretien des installations et des équipements qui seront mis en place.

\*\*\*

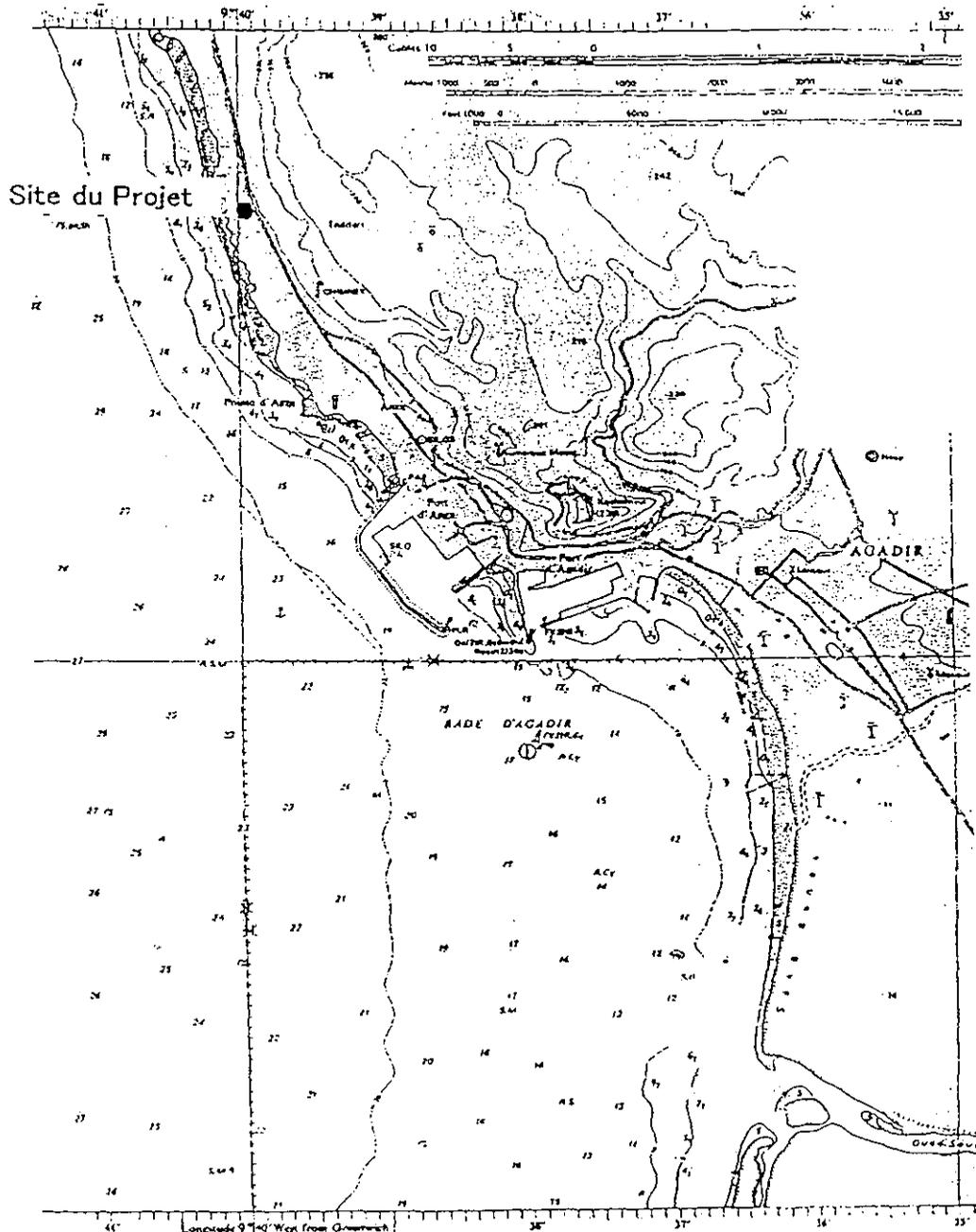


m-ly



ANNEXE III

1. Plan de localit  du site du Projet



m.k



my

## ANNEXE : IV

### I INSTALLATIONS

Les installations concernées sont comme suit:

- \* Unité de valorisation des produits de la mer  
(Salles de traitement des matières premières, transformation, emballage, contrôle, réfrigération/congélation)
- \* Unité des études analytiques  
(Laboratoires de bactériologie, physico-chimie, analyse sensorielle, biotechnologie, échantillons, traitement des données)
- \* Unité de technologie des pêches  
(Laboratoires de test et d'expérimentation des matériaux, de modélisation et d'étude des récifs artificiels, atelier polyvalent)
- \* Locaux communs  
(Salles de gestion et administration, formation polyvalente, bibliothèque et informatique, échoppes, cantine)
- \* Unité de service  
(Alimentation en eau, sous-station, traitement des eaux usées, incinérateur)

### 2. Equipements

Les équipements concernés sont comme suit:

- \* Unité de produits de la mer  
(Traitement des matières premières, transformation, emballage, contrôle et inspection de la qualité)
- \* Unité pour laboratoire des études analytiques  
(Analyses bactériologie, physico-chimie, sensorielle, biotechnologie, traitement des données)
- \* Unité de technologie des pêches  
(Développement de technologie des pêches, engins de pêches, explorations et expérimentations, traitement et exploitation des données)
- \* Locaux communs  
(Appui aux séminaires, entretien techniques)

*m h*



**ANNEXE V : PROGRAMME DE LA COOPERATION FINANCIERE  
NON-REMBOURSABLE DU JAPON**

**1. Programme de la coopération financière non-remboursable du Japon**

**1) Procédure de la coopération financière non-remboursable**

Le programme de la coopération financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/ étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise en œuvre du Projet)

- 2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires Etrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de la coopération financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet de coopération financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la deuxième étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA lors de la deuxième étape, si le Projet convient au cadre de la coopération financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

**2. Etude du concept de base**

**1) Contenu de l'étude**

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme de coopération financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du

m.h



## Projet

- b) évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre de coopération financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

### 2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

### 3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

#### 1) Qu'est qu'une coopération financière non-remboursable?

Le Programme de coopération financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

#### 2) Echange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable du Japon est accordé conformément

m.h





aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de la coopération.

- 3) La "durée de la coopération" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures de coopération, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de la coopération financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

- 4) Approvisionnement des produits et des services

La coopération doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaire à l'exécution de la coopération doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

- 5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

- 6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les installations nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,

*msh*

*[Signature]*

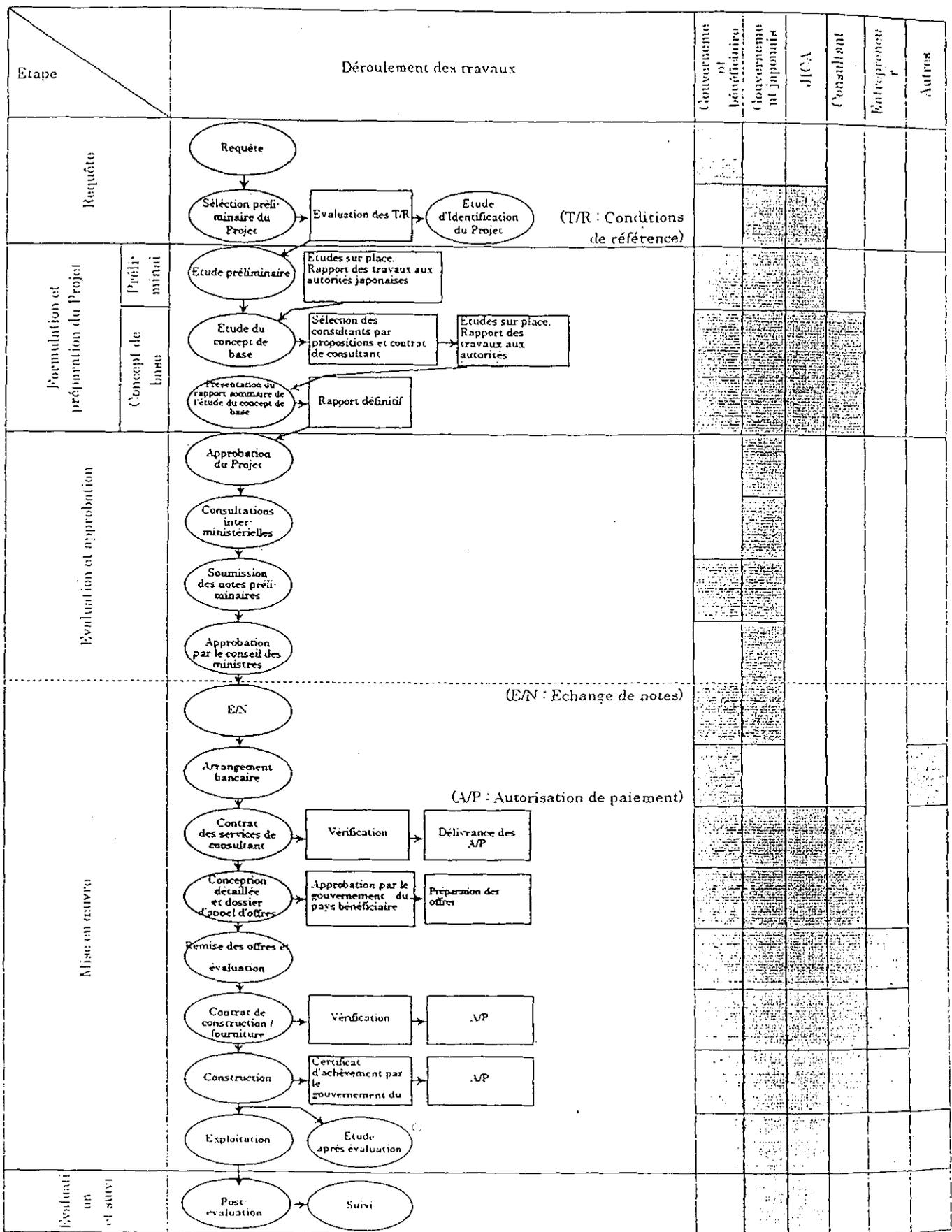
*[Signature]*

- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.
- (7) "Usage adéquat".  
Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable,
- (8) "Réexportation"  
Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir de la République du Sénégal.
- (9) Arrangement bancaire (A/B)
  - a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
  - b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

m.h

G

h



M.h

☺

☺

ANNEXE VI : Principaux engagements à prendre par chaque Gouvernement  
(construction)

No	Mesures	Japon	Pays bénéficiaire
1.	Acquisition de terrain		•
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		•
3.	Construction de clôtures et portes dans et autour du terrain		•
4.	Construction du parking	•	
5.	Construction de la route	•	
	1) A l'intérieur du site	•	
	2) A l'extérieur du site		•
6.	Construction de bâtiment	•	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		•
	b. Câbles de descente et câbles internes à l'intérieur du site	•	
	c. Transformateur et disjoncteur principal	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)	•	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, eaux pluviales, etc.)		•
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux pluviales et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		•
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		•
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		•
	b. Equipements concernant le Projet	•	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits d'origine du Japon	•	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		•
11.	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.		•
12.	Entretien et utiliser d'une façon adéquate et efficace les installations construites et les équipements fournis à titre de don		•
13.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		•

m.h




Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement (Equipements)

No.	Eléments	Couvert par la coopération financière non-reimboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A 1) Commission de notification de l'A/P 2) Commission de paiement		● ●
2.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire 1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon 2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire 3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	●  (●)	 ●  (●)
3.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
4.	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, impôts et taxes intérieures ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en regard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.		●
5.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-reimboursable.		●
6.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-reimboursable, nécessaires au transport et montage des équipements.		●

(B/A : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement )

*mhr*

*→*

*3*

モロッコ国 水産物技術開発専門センター建設計画  
基本設計概要説明調査  
協議議事録

国際協力事業団（JICA）は2001年5月に水産物技術開発専門センター建設計画（以下「本計画」と称す）に係る基本設計調査団をモロッコ国に派遣した。モロッコ国内における一連の協議及び日本国内における技術的な検討の結果として、JICAは本計画の基本設計概要を用意した。

モロッコ側に基本設計概要の内容を説明するために、JICAは同国へ外務省経済協力局無償資金協力課、成澤行人を団長とする調査団を2001年9月1日から9月10日まで派遣した。

協議の結果として、双方は付属書に記載のと通りの事項につき確認した。

当事者双方は友好的な雰囲気のもとで協議したことを祝福する。

ラバト、2001年9月6日

---

成澤 行人  
団長  
基本設計概要説明調査団  
JICA

---

M.Driss MESKI  
Directeur de la Cooperation et des  
Affaires Juridiques  
Ministere des Peches Maritimes  
Royaume du Maroc

---

M.Abdellatif BERRAHO  
Secetaire General de l'Institut National  
de Recherche Halieutique (INRH)  
Royaume du Maroc

## 付属書

### 1 基本設計概要の内容

日本側調査団は基本設計概要の内容をモロッコ政府に説明し、モロッコ側はその内容を原則了解した。

### 2 日本の無償資金協力の制度

モロッコ側は2001年5月9日に双方により署名された協議議事録のANNEX-5とANNEX-6に記載された日本の無償資金協力の制度とプロジェクトに対する無償資金協力が実施された場合にプロジェクトの円滑な実施のためにモロッコ側が行うべき必要な措置を理解し、またそれを行うことを表明した。

### 3 今後のスケジュール

JICAは基本設計報告書を完成させ、これをできるだけ早急にモロッコ側に提出する。

### 4 協議事項

- (1) 日本側は本計画について、要請された水産物加工、品質管理、漁業技術開発、運営管理の4分野のうち、漁業技術開発を除いた残り3分野とすることを説明した。

基本設計概要の内容について、モロッコ側は日本国政府に提出した要請書に記すごとく、本計画の一体的整備の必要性を説明した。

モロッコ側は本計画の実施は、日本とモロッコ両国で培われた友好的協力関係を強化することを目指しており、日本とモロッコならびに周辺諸国を、海洋研究に関する第三国協力の一環で、より近づける最良の手段を構築するものであることを確認した。

日本側はモロッコ側が行った説明を理解するものの、現在の状況下で「漁業技術開発部門」の実施を見込むことは不可能である旨強調した。

- (2) 双方は本プロジェクトが、水産物加工、品質管理、運営管理の3分野により構成されることを合意した。

なお、モロッコ側は「漁業技術開発部門」の実現が再度考慮される旨希望した。日本側はモロッコ側の希望を理解した。

- (3) 本計画の施設及び機材の仕様について「モ」国側はこれに合意した。さらに仕様については今後の無償資金協力のスキームに沿って修正が行われうることにしても「モ」国側は了承した。

モロッコ側はとりわけ検査試験室の寸法に関し、研究と研修実習時の問題点を考慮し、これを見直す旨の希望を表明した。

日本側はモロッコ側の希望を理解した。

- (4) 日本側は上述2に記されているモロッコ側が実施すべき負担事項のうち、特に以下の取るべき措置に関し、実施する必要性を強調した。

- ・本センターに係る予算、及び人員配置について適切に実施すること。
- ・施設建設に係る建設許認可の速やかな取得に必要な措置を行うこと。
- ・国としての建設用地の正式且つ速やかな確保、雨水の流入防止等を含む適切な整備、必要な電気、水の引き込み、及び外壁工事等、「モ」国側負担事業を適切に実施すること。
- ・本センターの目的である研究開発及び普及活動に資するため、「開発ニーズ調整委員会（仮称）」を設立するものとする。

- (5) モロッコ側より本センター設立後、技術協力を希望する旨発言があった。

- (6) 双方はプロジェクト名を「水産物技術開発専門センター」とすることで合意した。

## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION RELATIVE A LA PRESENTATION DU RAPPORT PROVISOIRE DE L'ETUDE DE CONCEPTION DE BASE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SPECIALISE DE TECHNOLOGIE ET DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER AU ROYAUME DU MAROC

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après la « JICA ») a envoyé en mai 2001 une mission d'étude de conception de base relative au « Projet de Construction du Centre Spécialisé de Technologie et de Valorisation des Produits de la Mer » (désigné ci-après le « Projet ») au Royaume du Maroc (désignée ci-après le « Maroc »). Selon les résultats des discussions, de l'étude au Maroc et de l'analyse au Japon, la JICA a préparé le rapport provisoire de l'étude de conception de base.

Afin de consulter le Ministère de la Pêche Maritime et de lui présenter le contenu du rapport provisoire, la JICA a envoyé une mission de présentation du rapport provisoire (désignée ci-après par la "mission") conduite par M. Yukito NARISAWA, Service de la Coopération Financière non-remboursable du Département de la Coopération Financière du Ministère japonais des Affaires Étrangères, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2001.

La liste des membres des deux délégations figure en annexe 1.

A l'issue de ces discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l'annexe 2.

Les deux parties se sont félicitées de l'atmosphère cordiale et amicale dans laquelle les discussions se sont déroulées.

Fait à Rabat, le 6 septembre 2001



Yukito NARISAWA

Chef de la mission  
Equipe de présentation du rapport  
provisoire de  
l'étude de la conception de base  
JICA JAPON



Driss MESKI

Directeur de la Coopération et des  
Affaires Juridiques du Ministère  
de la Pêche Maritime du Royaume  
du Maroc



Pour Abdellatif BERRAHO

Directeur Général p.i. de l'Institut  
National de Recherche  
Halieutique du Royaume du  
Maroc

**PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SPECIALISE DE  
TECHNOLOGIE ET DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER**

1<sup>er</sup> - 10 Septembre 2001

LISTE DES PARTICIPANTS

**\* DELEGATION MAROCAINE**

**• Ministère de la Pêche Maritime**

- Mr MESKI Driss, Directeur de la Coopération et des Affaires Juridiques
- Mr OUATI Youssef, chef de la Division de la Coopération, DCAJ
- Mme DRIOUICH Zakia, chef de la Division du contrôle des produits de la normalisation et de la promotion commerciale / DIPM
- Mr LOUDIYI Mustapha, cadre de la DCAJ
- Mr OGISO Tateharu, expert de la JICA / DCAJ
- Mme TOUZANI Khadija, cadre de la DIPM
- Mme EL HARTI Khadija, cadre de la DFMPSP
- Mr BENHAMMAD Rachid, cadre de la DPMA.

**• Institut National de Recherche Halieutique**

- Mr BERRAHO Abdellatif, Directeur Général p.i.
- Mr IDELHAJ Abdelouahed, chef du Département des Ressources Halieutiques
- Mr EL MARRAKCHI Abdelhaq, chef du Département de la Qualité et la Salubrité du milieu littoral,
- Mr LAHNIN Abdelhak, chef du Centre de Technologie et de Valorisation des produits de la mer
- Mr NHALLA Hassan, chef du Centre Aquacole de M'diq.

**\* DELEGATION JAPONAISE**

- Mr NARISAWA Yukito, Département de la Coopération Financière non remboursable / Ministère des Affaires Etrangères
- Mr NAKAO Sunao, Conseiller technique Bureau de la Coopération des Pêches à l'étranger / Agence des pêches
- Mr WAKABAYASHI Motoharu, 4<sup>ème</sup> Division chargée de la gestion des projets JICA
- Mr NOMURA Shigeto, Chef Consultant, Planificateur/Développement des produits alimentaires de pêche, Kyokuyo co.,Ltd.
- Mr WATANABE Masahiko, Architecte de la planification/Etude des conditions naturelles System Science Consultants Inc.
- Mr TOBARI Masao, Planificateur des équipements, Kyokuyo co.,Ltd.
- Mr IGUCHI Norihiko, Interprète

*J* *ky*



## 1. Contenu du rapport provisoire de l'étude de conception de base

La partie japonaise a exposé le contenu du rapport provisoire de l'étude de conception de base du Projet.

La partie marocaine a compris et vérifié le contenu du rapport provisoire de l'étude de conception de base du Projet.

## 2. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

La partie marocaine a déclaré avoir compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon et se mettre à réaliser ses engagements tels que décrits dans les annexes 5 et 6 du procès-verbal du 9 mai 2001, et ce pour assurer la bonne exécution du Projet.

La partie marocaine a confirmé que les engagements sus-indiqués seront respectés. A ce titre, elle entreprendra les démarches et prendra les mesures nécessaires pour la réalisation du Projet dans les délais prévus.

## 3. Calendrier du reste de l'étude

La JICA finalisera le rapport de l'étude de conception de base et le présentera à la partie marocaine dans les meilleurs délais.

## 4. Points discutés

4.1 La partie japonaise a présenté les résultats de l'étude de la conception de base du Projet de construction du Centre spécialisé de technologie et de valorisation des produits de la mer en mettant en relief les composantes qui ont été retenues et celles qui ne peuvent pas être exécutées dans le cadre du Projet.

La partie marocaine a rappelé l'intérêt d'exécuter intégralement le Projet tel qu'il a été décrit dans la requête présentée au Gouvernement du Japon.

Elle a précisé que la réalisation du Projet vise à consolider les rapports de coopération déjà fructueux entre le Maroc et le Japon, et constituera le meilleur moyen de rapprocher le Japon du Maroc et de l'ensemble des pays de la Région dans le cadre de la coopération tripartite en matière de recherche halieutique.

La partie japonaise a compris les explications fournies par la partie marocaine, mais elle a souligné que dans le contexte actuel, il n'est pas possible de prévoir la réalisation de la composante « Unité de technologie de pêche du Projet ».

4.2 Les deux parties ont convenu que le Projet comprendra trois composantes qui sont l'unité de valorisation des produits de la mer, l'unité d'études et d'analyses et l'unité de gestion et d'exploitation (Locaux communs);

La partie marocaine a exprimé son souhait pour que la réalisation de l' «Unité de technologies des pêches » soit reconsidérée par la partie japonaise.

La partie japonaise a déclaré avoir compris le souhait de la partie marocaine.

- 4.3 La partie marocaine a vérifié les spécifications des installations à réaliser, et du matériel et des équipements à fournir dans le cadre du Projet et admet que ces spécifications seront soumises à d'éventuelles modifications par référence au système de la coopération financière non-remboursable du Japon.

Toutefois, la partie marocaine a exprimé son souhait pour que les dimensions soient revues à la hausse notamment celles des laboratoires pour tenir compte des contraintes de la recherche et des présentations pour formation.

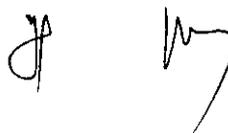
La partie japonaise a déclaré avoir compris le souhait de la partie marocaine.

- 4.4 Parmi les engagements à réaliser par la partie marocaine rappelés au paragraphe 2 décrit ci-dessus, la mission a souligné la nécessité d'entreprendre notamment les actions suivantes:

- Mobilisation du fonds budgétaire et disposition du personnel requises au présent Centre;
- Mesures à prendre pour l'acquisition rapide de toute autorisation, certificat, licence ou permis liés à la construction des installations du Projet;
- Travaux nécessaires pour la réalisation du Projet - acquisition du terrain de site, aménagement approprié du terrain y compris la protection contre l'écoulement des eaux pluviales ou autres, système d'eau et d'électricité; mise en place de clôtures, etc. - dont la réalisation appartient à la partie marocaine;
- Mise en place d'un « Comité de coordination des besoins en développement (appellation provisoire) » pour la réalisation saine des objectifs du présent Centre qui sont la recherche, le développement et la vulgarisation du résultat de ses activités dans le domaine de la pêche.

- 4.5 La partie marocaine a émis le souhait de disposer d'une assistance technique pour accompagner l'INRH dans sa mission de recherche après la réalisation du Projet.

- 4.6 Les deux parties ont convenu que le nom définitif du Projet est le « Projet de construction du centre spécialisé de technologie et de valorisation des produits de la mer ».



## 6 . 事前評価表

## 事前評価表

1. 協力対象事業名 モロッコ国 水産物技術開発センター建設計画
2. 我が国が援助することの必要性・妥当性  (1) 我が国の政府開発援助の実績とあり方 我が国は、モロッコが、(1) 穏健かつ現実的な外交政策を取り、北アフリカ・地中海地域の安定勢力となっており、中東和平の解決にも尽力していること、(2) 83年以降積極的に構造調整に取り組んでいること、(3) 民主化努力を着実に推進していること等に鑑み、有償資金協力、無償資金協力及び技術協力の各形態により積極的に援助を実施している。 99年7月に経済協力政策協議を実施し、主要産業の一つである農業および水産業の開発・振興等5分野の支援を重点とすることが確認された。  (2) 上位計画 モロッコ国は北部が地中海に、西部が大西洋に面して、約3,500kmの海岸を有し、EEZは約110万km <sup>2</sup> に及んでいる。この経済水域は、カナリア海流と湧昇流により底・浮魚の好漁場を形成している。 同国の漁業は、輸出総額の8%を占め、同国にとっては重要な産業に成長している。近年の総漁獲量は70～80万トンで推移しているが、この水産物は、冷凍原料や魚粉の加工が主で、付加価値をつけた加工品として生産するに至っておらず、加工方法の多様性に欠けている。海外市場、国内市場における需要の拡大の為に、水産物の加工技術の開発・普及を行い付加価値を付け、需要の拡大を図ることが重要である。 さらに昨今食品に対する安全性が重要視されており、HACCPの導入等品質管理の必要性が増し、国際的な品質基準に耐えられる管理体制の整備が迫られている。 その中で海洋漁業省が策定した「漁業社会経済開発計画(2000～2004年)」では、  ① 水産物の付加価値の増大 ② 品質・衛生管理の向上による安全な食糧の供給 ③ 輸出の増大(140億ディルハム/年) ④ 年間一人当たり消費量の増大(12kg/人・年) ⑤ 新規雇用の増大  を主要課題とし、この理念の下今後の水産業の振興を図って行こうとしている。  (3) 当該国の社会・経済事情及び日本との関係に付いては、付属資料の「当該国の社会・経済事情」を参照。
3. 協力対象事業の目的(プロジェクトの目標)  「水産物技術開発センター」を水産物加工技術開発及び水産物加工品の多様化を図り国際市場に耐え得る品質管理に対応可能なものに整備することによって、国内市場における水産物の需要拡大、及び同国の輸出市場における競争力の強化に向けた体制整備を図る事を目的とする。

#### 4. 協力対象事業の内容

- (1) 対象地域：モロッコ国全土
- (2) アウトプット(成果)：  
・水産物の付加価値の技術開発施設・機材の整備  
・品質管理の施設・機材の整備  
・研修の施設・機材の整備
- (3) インプット（整備）：  
【施設の整備】  
水産開発部門(約 845 m<sup>2</sup>)：冷凍・冷蔵庫、前処理室、加工室、包装室、製品保管室  
品質管理部門(約 555 m<sup>2</sup>)：資料準備室、官能検査室、生物化学検査室、微生物検査室、物理化学検査室  
運用・管理部門(約 716 m<sup>2</sup>)：管理運営諸室、研究員室、多目的ホール  
【機材の整備】  
水産物開発部門：冷凍加工、加熱加工、缶詰加工、蒸煮加工、油調加工、燻製加工の各機材  
品質管理部門：官能検査、物理化学検査、微生物検査、生化学検査の各機材  
運用・管理部門：研修用視聴覚機材、データ処理機材
- (4) 総事業費  
日本側 11.30 億円 相手国側 0.90 億円
- (5) スケジュール  
実施設計を含め約 17 ヶ月が見込まれる。
- (6) 実施体制  
海洋漁業省 国立漁業調査研究所(I N R H)

#### 5. 目標の成果

- (1) プロジェクトにて裨益を受ける対象の範囲及び規模  
直接裨益者：約 5.1 万人  
漁民（全国沿岸・零細漁民の約半数）4 万人、全国加工業者 1 万人、流通その他 1 千人  
間接裨益者を含む：約 1,300 万人  
農村地帯を除く全国民
- (2) 事業の目的(プロジェクトの目標)を示す指標  
・新規に開発された技術／製品数

#### 6. 外部要因リスク

- (1) 水産物技術開発センターへの恒常的な維持管理予算等の必要資金の確保
- (2) 適正な人材を配置及び能力
- (3) 施設建設許認可の円滑な取得
- (4) 計画用地の円滑な登記
- (5) 電気、水等のインフラのサイトへの引き込み

#### 7. 今後の評価計画

- (1) 事後評価に用いる成果指標  
・対EU向け輸出量  
・研究報告書数、研修カリキュラム
- (2) 評価のタイミング  
・供与 1 年後以降の全体事後評価  
・供与 5 年後以降の再度全体事後評価

## 7 . 収集資料リスト

## 収集資料リスト

調査名：モロッコ王国 水産物開発技術センター建設計画 基本設計調査

分類	番号	名称（和文）	名称（原文）	形態	オリジナル コピー	発行機関	発行年
地図・図面	1	アガディール市街地図	AGADIR	印刷物	オリジナル	IMP-PRINCIPAL	1999年3月
	2	アガディール港海図	ANZA AND AGADIR 863	印刷物	オリジナル	ADMIRALTY	1999年
経済・ 統計資料	1	産業別国民総生産	PIB PAR BRANCHE	印刷物	コピー	ECONOMIQUE ET DU PLAN	1999年
	2	統計年鑑(2000年版)	ANNUIRE STATISTIQUE DU MOROC (2000)	印刷物	オリジナル	DIRECTION DE LA STATISTIQUE	2000年
	3	総合漁業統計(1998年)	LA MER EN CHIFFRES(1998年)	印刷物	オリジナル	MPM	1999年
	4	総合漁業統計(1999年)	LA MER EN CHIFFRES(1999年)	印刷物	オリジナル	MPM	2000年
	5	漁船用燃料消費リスト	ETAT DES QUANTITES DE CARBURANT LIVREES AUX UNITES DE PECHE	印刷物	コピー	MPM	1999年
	6	製氷工場名一覧表	REPERTOIRE DES FABRIQUES DE GLACE	印刷物	コピー	ONP	1998年
	7	INR 予算書(1997-2001年)	BUDGET DE L'INRH	印刷物	コピー	MPM	1997年～ 2001年
上位計画資料	1	経済・社会開発5カ年計画	PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1999-2003	印刷物	コピー	MPM	1998年
	2	経済・社会開発5カ年計画 (海洋漁業分野)	PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1999-2003	印刷物	コピー	MPM	1998年
	3	漁業経済・社会開発5カ年 計画	PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2000-2004	印刷物	コピー	MPM	2000年2月
	4	INRH 5カ年計画 (2000-2004年)	FICHES-PROJETS ELABOREES PAR L'INRH DANS LE CARDE DU PLAN	印刷物	コピー	INRH	2000年7月

### 発行機関略号

MPM : MINISTERE DES PECHES MARITIMES (海洋漁業省)

ONP : OFFICE NATIONAL DES PECHES (漁業公社)

INRH : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE HALIEUTIQUE (国立海洋漁業調査研究所)

分類	番号	名称（和文）	名称（原文）	形態	オリジナル・コピー	発行機関	発行年
法令・規則	1	水産関連衛生規則	CIRCULAIRE CONJOINTE NO.001/96 DU 01/7/96 DU MINISTRE DES PECHES MARITIMES ET DE LA MARCHANDE ET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE	印刷物	コピー	MPM MINISTRE DE L'AGRICULTURE	1996年
	2	モロッコ税金制度案内	GUIDE PRATIQUE DE LA FISCALITE MOROCAINE	印刷物	オリジナル	LES GUIDES DE L'ENTREPRISE	2001年5月
	3	付加価値税案内	T.V.A. TAXE SUR LA VALEOR AJOUTEE	印刷物	オリジナル	LEGIS PLUS	2001年5月
	4	住民税案内	I.S. IMPOT SUR LES SOCIETES	印刷物	オリジナル	LEGIS PLUS	2001年5月
	5	所得税案内	I.G.R. IMPOT GENERAL SUR LE REVENU	印刷物	オリジナル	LEGIS PLUS	2001年5月
	6	モロッコ施工工事仕様基準	NM 10.1.008	印刷物	コピー	IMPRIMERIE OFFICIELLE	2001年5月
	7	フランス構造設計基準	REGLES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE REGLES PS APPLICABLES AUX BATIMENTS-PS92.	印刷物	オリジナル	EYROLLES	2001年5月
関係機関 活動・ 内容案内	1	INRH 活動案内	UNE PRESENCE SUR L'ENSEMBLE DU LITTORAL	印刷物	オリジナル	INRH	2000年
	2	INRH 組織図	ORGANIGRAMME DE L'INRH	印刷物	コピー	INRH	1999年11月
	3	ISTPM 案内	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES	印刷物	オリジナル	ISTPM	1997年
	4	I.S.E.M.紹介	I.S.E.M.	印刷物	オリジナル	MINISTRY OF TRNASPORT AND MARINE	2001年2月
	5	L.O.A.R.C.の内容紹介	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIWIUES DE CASABLANCA	印刷物	オリジナル	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE	2000年

分類	番号	名称（和文）	名称（原文）	形態	オリジナル・コピー	発行機関	発行年
関係機関 活動・ 内容案内	6	L.O.A.R.C.における 研修報告	RAPORTDESTAGE DE FORMATION EFFECTUE AU L.O.A.R.C.	印刷物	コピー	L.O.A.R.C.	2001年4月
施設・ 機材関係	1	INRHの施設リスト	LISTING OF INSTALLATION TO BE CCONSTRUCTED	印刷物	コピー	INRH	2000年8月
	2	INRHの機材リスト	LISTING OF EQUIPMENT	印刷物	コピー	INRH	2000年8月
その他	1	海洋生物図鑑	GUIDE D'IDENTIFICATION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES DU MOROC	印刷物	オリジナル	MPM	1998年
	2	モロッコ国水産業投資環境 継続調査報告書	モロッコ王国水産業投資環境継続 調査報告書	印刷物	コピー	海外漁業協力財団	1996年7月
	3	モロッコ国零細漁村振興計 画調査 事前調査報告書	モロッコ国零細漁村振興計画調査 事前調査報告書	印刷物	コピー	国際協力事業団	1996年8月
	4	要員計画書(2000-2004年)	BESOINS EN FORMATION	印刷物	コピー	INRH	2000年5月
	5	モロッコセメント会社案内	CIMENTS DU MAROC ITALCEMENTI GROUPE LA CIMENTERIE D'AGADIR	印刷物	オリジナル	CIMENTS DU MOROC	2001年5月
	6	セメント仕様書	BORDEREAU D'ENVOL	印刷物	コピー	CIMENTS DU MOROC	2001年5月
	7	ベトマル社コンクリート 仕様書	BETOMAR ITALCEMENTI GROUP UN NOUVEAU REGARD SUR LE BETON	印刷物	オリジナル	BETOMAR	2001年5月
	8	検査機関案内	LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES	印刷物	オリジナル	LE LPEE	2001年5月
	9	建設会社ソマジェック社 会社案内	CAHIER DE REFFERENCES SOMAGEC	印刷物	オリジナル	SOCIETE MAGHREBIENNE DE GENIE CIVIL	2000年
	10	建設会社ドメスモロッコ社 会社案内	INTRODUCTION	印刷物	オリジナル	DUMEZ MAROC	2000年
	11	建設会社スデレック社 会社案内	SUDELEC	印刷物	オリジナル	SUDELEC	2001年